

Déclaration liminaire de la CGT Comité Technique Local du 26/11/21

Ses gesticulations médiatiques n'y changent rien, ce gouvernement révèle, chaque jour davantage, un niveau d'incapacité et d'incompétence proprement indécent, à l'instar de ses « partenaires » de l'Union Européenne, dans la gestion de la crise sanitaire. Mais cette pandémie témoigne avant tout de l'état de délitement de l'hôpital public soumis aux effets néfastes des politiques publiques de la santé appliquées sur lui depuis des décennies. L'arrogance présidentielle et les mensonges ou les dissimulations pratiqués par les plus hauts responsables de l'État ont conduit à rompre le lien de confiance qui pouvait éventuellement subsister entre les « élites » et celles et ceux qui leur ont permis d'occuper ces postes de pouvoir. Cependant, cela serait anecdotique si cette défiance ne venait également s'appliquer aux travaux de recherche et aux préconisations produits par la communauté scientifique lorsqu'on la résume à son président Delfraissy. Alors que la vaccination était censée susciter l'espoir pour les populations de tourner enfin la page de cette longue période de contrainte sanitaire, les discours contradictoires tenus notamment par les membres de ce gouvernement ajoutés aux nombreuses entorses aux règles sanitaires dont se sont rendus coupables ces mêmes individus sont responsables du climat de méfiance et de suspicion à l'origine des tensions actuelles. Cette défiance à l'égard des pouvoirs publics et la situation sociale particulièrement dégradée ont, de fait, conduit à une flambée de violences dans les territoires d'outre-mer. Matraque sanitaire, couvre-feu, interdiction de rassemblement, ..., la politique menée durant ce quinquennat aura, sans jouir de la moindre inflexion, attenter systématiquement à nos libertés fondamentales (liberté de mouvements, liberté de réunion et de manifestation, liberté syndicale, liberté d'information, ...).

Mais revenons à l'ordre du jour de ce dernier Comité Technique Local de l'année 2021 : doivent y être abordés certains sujets « accessoires » au regard des suppressions d'emplois qui seront présentées au prochain Comité Technique de Réseau portant sur ce sujet alors que sont déjà identifiées tout ou partie des restructurations supportées par la DDFIP des Vosges en 2022. Pour rappel, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance sera ponctionné de **1485 ETP**.

Mais qu'importe, l'heure serait à la fête après la signature de l'accord passé entre le Directeur Général de la DGFIP et les 4 organisations syndicales représentatives réunies au sein d'une intersyndicale de fortune, ou plutôt d'infortune en l'occurrence ici, laquelle n'évite décidément aucun écueil.

Fort opportunément, M. FOURNEL déclare sur son canal d'information personnel Ulysse qu'il s'agit « du premier accord majoritaire signé à la DGFIP et de l'un des premiers accords signés dans la fonction publique sous l'égide des nouvelles dispositions de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ».

Toujours selon ce dernier, « la signature de cet accord constitue une étape importante dans la mise en place d'un dialogue social renouvelé ».

Ainsi après l'avoir remis au rang des données résiduelles, le dialogue social retrouverait grâce aux yeux de notre Directeur Général ? Comment ne pas s'étrangler devant une telle déclaration !

Mais à y regarder de plus près, les termes de cet accord ainsi que les modalités retenues pour l'organisation de ces échanges « si constructifs » méritent toute notre attention.

Ainsi, une clause de confidentialité a-t-elle été imposée par le DGFIP aux organisations syndicales sans apparemment susciter beaucoup d'émotion ni même de réserve de leur part. En outre, comme prévu dans la loi, un accord n'est rendu possible qu'à la condition d'être ratifié par les organisations syndicales représentant au moins 50% des personnels. Et que dire de cet autre chantage à la signature qui doit être décliné au plan local dans le volet 4 consacré à la prétendue amélioration de la qualité de vie des agents ! LAMENTABLE !

Ainsi donc, la Direction Générale souhaite témoigner aux agents une juste reconnaissance de leur engagement quotidien garantissant un service public de qualité et répondant toujours aux attentes des usagers.

Oubliés le Nouveau Réseau de Proximité et son cortège de fermetures de résidences et de services, oubliés les suppressions des espaces de dialogue institutionnel que constituaient les CAPL et CAPN, oubliées la réécriture des « règles » de mutation au seul profit désormais des directions locales, oubliée la réforme à venir du RIFSEEP, oubliée la traduction de la loi de transformation de la Fonction Publique à la DGFIP, ..., il faudra se contenter de cet « accord » minable ?

Pendant qu'on offre banquet et culture à l'encadrement de la DDFIP des Vosges, les laborieux se voient, quant à eux proposer une prime à l'oubli quand ils disposent déjà d'une cellule d'écoute pour y déposer sans écho la plainte de leur vie au travail déstructuré.

Nous rappellerons ci-après nos revendications aussi élémentaires et fondamentales qu'immutables :

- 1) En matière de traitement et salaire, le niveau de discussions doit se situer au niveau de la Fonction Publique et doit porter en priorité sur la revalorisation du point d'indice, dont le gel supporté déjà depuis près de 10 ans, s'est traduit par une perte de pouvoir d'achat de 18 % depuis le 1er janvier 2000 !
- 2) En matière de tableau d'avancement, il n'est pas question d'entente sur un éventuel quota de promotion. Nous demandons l'application stricte du statut à savoir qu'un agent justifiant de son inscription sur la plage d'appel statutaire DOIT être promu.
- 3) En matière de recrutement, la CGT dénonce les recrutements de contractuels autorisés depuis la promulgation de la loi de transformation de la Fonction Publique et revendique que le concours constitue LA porte d'entrée à notre administration. Pour rappel, le volume de recrutements de contractuels est en constante progression depuis 2018 passant de 163 en 2018 à une projection de 1000 en 2022 ! A la DDFIP des Vosges, le nombre des recrutements par ce biais s'établit à 7 pour l'année 2021.

Si le manque d'attractivité aux concours de la DGFIP devrait vous interroger, le nombre des ruptures conventionnelles (153 ruptures conventionnelles validées au 15/11/21 sur 172 demandes déposées à la DGFIP) DOIT immanquablement vous alerter sur l'état et les perspectives que propose notre administration à ses agents pour qu'ils décident de la fuir !

Car si l'on se réfère aux données figurant dans les documents du Groupe de Travail relatif à la GPEEC, d'ici 2025, près d'1 agent sur 5 est susceptible de partir à la retraite (soit 11 000 agents tous grades confondus) ! Le travail ne vous manque donc pas pour essayer « d'attirer » au sein d'une administration poly-réformée et n'offrant guère de garanties les éventuels candidats au grand remplacement.

- 4) En matière de prise en compte des frais professionnels, la CGT revendique toujours la revalorisation des frais de déplacements. Entre les mois de mars 2019 (date de la dernière revalorisation) et octobre 2021, l'inflation du prix des carburants s'établit à près de 12% !

S'agissant du télétravail, nous revendiquons le versement d'une indemnité compensatoire des frais supportés par les agents.